

dant que le cultivateur de l'Ouest—parce que ses vicissitudes nous sont exposées ici, surtout par les honorables préopinants—bénéficie d'un traitement qui n'est pas accordé au marchand qui demeure près de chez lui. Rappelons-nous aussi, si vous le voulez bien, le sort de mes commettants de la région de Parry-Sound. Nous avons contribué, à titre de contribuables, aux 85 millions de dollars que l'Etat a versés depuis trois ans aux cultivateurs de l'Ouest pour leur venir en aide. Nous ne nous sommes pas plaints, nous avons accepté cela; nous payons nos taxes et nous versons de l'argent à la Croix-rouge et aux autres œuvres de guerre aussi loyalement que le font les citoyens des autres parties du pays.

Je tiens à faire remarquer une chose, et je le fais parce je pense que nos ministres ont de multiples difficultés. Nous, des diverses parties du Canada, devons comprendre qu'il faut donner aussi bien que recevoir, et que les habitants de telle ou telle région du pays ne devraient pas s'attendre à être traité mieux que les autres. L'honorable député de Rosetown-Biggart a demandé la répartition des pertes des cultivateurs sur cinq années. Une telle proposition ne serait guère bien vue, je crois, par les gens des autres régions du pays. S'il réfléchissait bien, l'honorable député hésiterait probablement à la formuler étant donné les effets qu'elle aurait par exemple sur mes électeurs de Parry-Sound. Je puis lui dire qu'aucune région du Canada n'a souffert autant que ma circonscription du rationnement de l'essence imposé à titre de mesure de guerre. Le mouvement touristique constituait la principale industrie dans cette région, où se trouvent un grand nombre de magnifiques petits lacs et cinq grands cours d'eau. Les colons établis à divers endroits ont tiré au cours des dix dernières années de l'industrie touristique le gros de leur revenu. Ils ont rendu un grand service au Canada en y attirant des touristes des Etats-Unis. Ils sont depuis deux ans dans une situation financière fort difficile, du fait que la guerre a entraîné le rationnement de l'essence. Je ne me considère pas tenu de demander au ministre de permettre à ces colons de se reporter à deux ou cinq années en arrière et déduire leurs dettes de l'impôt sur le revenu qu'ils doivent acquitter cette année. Je ne fais que rappeler ce cas à mes honorables amis pour leur démontrer que nous ne devons pas soumettre de telles réclamations à notre ministre, qui a beaucoup de difficulté à élaborer un plan général permettant à chaque région du Canada de résoudre ses problèmes. Les gens de ma région souffrent plus que les cultivateurs de l'Ouest des dettes qu'ils ont contractées au

[M. Slaght.]

cours des deux dernières années par suite de la disparition virtuelle de la principale industrie qui assurait leur subsistance et celle de leurs familles. Toutefois si chacun des honorables députés devait exposer tous les mêmes griefs des gens de sa propre région et demander au ministre de leur accorder un traitement de faveur en leur permettant de déduire les pertes qu'ils ont subies depuis deux ou cinq ans, quel effet en résulterait-il sur notre effort de guerre et sur la perception de l'impôt sur le revenu? Il est temps que quelqu'un nous dise exactement à quoi vise ce plaidoyer en faveur du cultivateur de l'Ouest. Je sympathise avec lui; j'ai vécu dans l'Ouest.

M. FAIR: Monsieur le président...

M. SLAGHT: L'honorable député qui m'interrompt est l'un de ceux qui, en toute sincérité, s'efforce d'obtenir pour le cultivateur de l'Ouest jusqu'à la dernière parcelle de faveurs.

M. FAIR: Je cherche à obtenir ce à quoi il a droit. Je ne demande pas de traitement de faveur pour ceux que je représente.

M. SLAGHT: C'est ce que prétend mon honorable ami, mais les discours qu'il a prononcés ici indiquent qu'il n'est jamais satisfait.

M. FAIR: L'honorable député se trompe.

M. SLAGHT: Qu'a-t-il à répondre à ce que je vais lui dire au sujet de mes commettants de Parry-Sound? Ces gens ne me poussent pas à venir ici et à réclamer pour eux un traitement de faveur; ils ne demandent pas une remise au chapitre de l'impôt sur le revenu; ils ne demandent pas qu'on comble les pertes qu'ils ont subies depuis deux ou trois ans. Si mon honorable ami vivait parmi des gens que le sort aurait atteint aussi durement que mes commettants, il aurait raison de parler comme il le fait, mais si je fais allusion à leur situation, c'est tout simplement pour le prier avec plus d'insistance d'examiner ces questions avant d'essayer d'embarrasser un ministre.

Je tiens à lui dire qu'il a été l'un de ceux qui ont affirmé avec le plus d'énergie que l'exemption de 50c. par jour dans le cas de l'ouvrier agricole était insuffisante. Je lui demande s'il voudrait aller trouver ses commettants (et je ne mets pas en doute son désir sincère de leur venir en aide) et leur dire: "Voici un cultivateur qui, avec sa femme, a réalisé l'an dernier un montant net de \$1,000, ou encore un bénéfice net de \$2,000 sur sa récolte de blé; après avoir tenu compte des frais d'ensemencement, de moisson et de vente, son profit est de \$2,000. Qu'il ajoute à cela \$365, ce qui représente un profit addi-